

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2009 AFFICHE LE 18 DECEMBRE 2009

APPEL : 19 membres sont présents. **12 élus** : Rachel DEROUAULT, Gaëtane PINIER, Elisabeth POSE, Virginia DA SILVA, Joëlle MAS, Jessica DORLENCOURT, Marie-Josée AUDIER, Alexandre ROBIN, Kamela SAOULI, Stéphane GAUTHIER, Suzanne JAUNET et Roland SEGUI **ont donné pouvoir** respectivement à Julien CHANTEAU, Pascal RIGAUD, Jean-Pierre HERIN, Daniel SAFON, Martine QUILLERE, Nicole BINEAU, Pascal FRAUDIN, Yolande GAFFIE, Alain OUTREMAN, José DA SILVA, Marc HONORE et Daniel GIRAUD.
Elisabeth PESNEL est absente et n'a pas donné pouvoir.
Anne-Sophie KROLIKIEWICZ est excusée et n'a pas donné pouvoir.

Yolande GAFFIE est élue à l'unanimité Secrétaire de Séance

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2009 ET DU 19 NOVEMBRE 2009

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les procès-verbaux du 7 octobre 2009 et du 19 novembre 2009

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

Le Maire **rend compte des 5 décisions** qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. :

N°	OBJET	MONTANT
103	Prise en charge des frais d'hébergement & transport d'auteurs dans le cadre des rencontres littéraires à la bibliothèque municipale le 15 décembre 2009	172€
103 bis	Signature d'une convention avec la compagnie ABHINAYA pour 4 représentations à la bibliothèque municipale les 2 et 9 décembre 2009	1255€
104	Signature d'une convention avec l'association « En compagnie d'Eos » pour une représentation du spectacle « La maison du Père Noël » le 15 décembre 2009 à la crèche familiale Les Sources	547€
105	Signature d'une convention avec Form@ction pour une formation qualifiante « Brevet Prévention et Secours Civiques » le 24 novembre 2009 pour 11 agents du service Enfance	350€
106	Signature d'une convention avec Civitas pour une formation pour 2 agents de la DRH le 03.12.09	519€

LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE

Le Maire informe le Conseil Municipal des marchés à procédure adaptée signés :

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT HT NOTIFIE
09-014	Assistance pour l'élaboration participative d'un Agenda 21 communal	AUXILIA 93100 - MONTREUIL	Tranche ferme 35 700 Option 4 500
09-016	Fourniture de périodiques & gestion des abonnements pour la Bibliothèque Municipale	EBSCO INFORMATION 92183 - ANTONY	Compris entre un minimum de 0 et un maximum de 25 000
09-024	1 ^{ère} période de reconduction du contrat d'entretien des bouches et poteaux d'incendie	SEFO 78570 - ANDRESY	17 780
09-025	1 ^{ère} période de reconduction du contrat d'entretien des bornes fontaines et robinets du cimetière	SEFO 78570 - ANDRESY	1 630
08-025	1 ^{ère} période de reconduction du marché de fournitures et produits d'entretien pour les équipements de la ville	ALLO DICS 95144 - GARGES LES GONESSES	Compris entre un minimum de 20 000 et un maximum de 60 000
09-047	Installation chaufferie au Centre Technique Municipal	DALKIA 78007 - VERSAILLES	30 000
08-032	1 ^{ère} période de reconduction du marché de la gestion & commercialisation de l'hôtel d'entreprise et des bâtiments locatifs	SARRY 78058 - ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX	Lot n° 1 - Gestion 28 000 Lot n° 2 - Location 25 % du loyer annuel

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEVELOPPEMENT DURABLE

01. APPROBATION DES CARTES STRATEGIQUES DU BRUIT

RAPPORTEUR : ELISABETH LE RIBOTEUR

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les cartes stratégiques du bruit datées de juin 2009 à l'exception des cartographies calculées du bruit des aéronefs, qui ne font apparaître aucune nuisance sonore. A l'unanimité le Conseil Municipal constate à ce sujet que les zones d'atterrissage et de décollage ne sont pas répertoriées alors que le territoire d'Achères constitue une zone de couloirs aériens. A l'unanimité le Conseil Municipal conteste les approches de calculs réalisés par la Direction Générale de l'Aviation Civile qui sont les seuls documents de référence intégrés au dossier de cartes stratégiques du bruit soumis à l'approbation. Le Conseil Municipal à l'unanimité demande à ce qu'apparaissent dans les cartographies liées au bruit industriel l'impact des sites de PSA et de GEFCO

02. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE ET DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT CHEZ LES PARTICULIERS

RAPPORTEUR : PASCAL RIGAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général des Yvelines des subventions au taux le plus élevé possible pour les travaux de mise en conformité des branchements eaux usées et eaux pluviales chez 32 particuliers de la rue de Saint Germain, de l'impasse du Clos Seigneur et impasse des Alliés

03. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DU PASS-FONCIER

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la mise en place du dispositif Pass-Foncier pour 10 logements du programme de la société TERRALIA situé avenue de Poissy/rue Pierre Sémart et l'octroi de subventions sur la base d'une enveloppe d'un montant maximum de 20 000 €. A l'unanimité il autorise la délivrance des attestations nominatives d'octroi à chacun des acquéreurs répondant aux critères d'éligibilité et sollicite les subventions correspondantes de l'Etat

FINANCES

04. DEPENSES D'INVESTISSEMENT - ANTICIPATION DU BUDGET PRIMITIF 2010

RAPPORTEUR : PASCAL FRAUDIN

Le Conseil Municipal par 26 voix pour et 5 abstentions décide d'entériner les ouvertures de crédit à hauteur de 1 268 500 € par anticipation et d'affecter ces ouvertures qui seront reprises au budget primitif 2010 comme suit :

- nature 2177 fonction 321 10 500 €
- nature 16449 fonction 01 1 258 000 €

VIE SCOLAIRE

05. FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET DES CENTRES DE LOISIRS MATERNELS

RAPPORTEUR : DANIEL SAFON

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe ainsi qu'il suit les tarifs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et des centres de loisirs maternels applicables au 1^{er} janvier 2010 comme suit :

REPAS ENFANT - augmentation 2,2% environ

ANNEE	PLEIN TARIF	75%	50%	25%	10%	TARIF EXTERIEUR
1 ^{er} Janvier 2009	3.60 €	2.70 €	1.80 €	0.90 €	0.35 €	4.54 €
1 ^{er} Janvier 2010	3.68 €	2.76 €	1.84 €	0.92 €	0.36 €	4.63 €
Tarif pénalité A	4.68 €	3.76 €	2.84 €	1.92 €	1.36 €	5.63€

REPAS ADULTE

augmentation 2,2 % environ

ANNEE	TARIF
1 ^{er} Janvier 2009	3.65 €
1 ^{er} Janvier 2010	3.73 €
Tarif pénalité A	4.73€

REPAS HORS COMMUNE

augmentation de 2,2% environ

ANNEE	TARIF
1 ^{er} Janvier 2009	4.54 €
1 ^{er} Janvier 2010	4.64 €
Tarif pénalité A	5.64€

Tarif pénalité A : Applicable pour toute présence à la restauration non prévue 8 jours ou moins avant la date prévue

ACCUEILS PERISCOLAIRES augmentation d'environ 3 %

ANNEE	PLEIN TARIF	75 %	50%	25%	10%	Employés Communau x	Accueil	Accueil	Accueil CP Hors Commune
							CP	Hors Commune	
1 ^{er} Janvier 2009	3.44 €	2.59 €	1.72 €	0.87 €	0.35 €	0.00 €	1.72 €	5.30 €	2.66 €
1 ^{er} Janvier 2010	3.54 €	2.65 €	1.77 €	0.88 €	0.36 €	0.00 €	1.77 €	5.45 €	2.74 €
Tarif pénalité A	4.54 €	3.65 €	2.77 €	1.88 €	1.36 €	1.00€	2.77 €	6.45 €	3.74 €
Tarif pénalité B	9.08 €	7.30 €	5.54 €	3.76 €	2.72 €	2.00 €	5.54 €	12.90 €	7.48 €

Tarif pénalité A : Applicable pour toute présence à l'accueil non prévue 8 jours ou moins avant la date prévue

Tarif pénalité B : Applicable pour toute présence à l'accueil d'un enfant non inscrit, non prévue et/ou sans dossier administratif (tarif A x 2)

CENTRE DE LOISIRS MATERNEL (journée complète)

augmentation d'environ 3 %

ANNEE	PLEIN TARIF	75 %	50 %	25 %	10 %	EXTERIEURS	EMPLOYES
							COMMUNAUX
1 ^{er} Janvier 2009	9.24 €	6.93 €	4.62 €	2.31 €	0.35 €	FORFAIT	3.60 €
1 ^{er} Janvier 2010	9.48 €	7.11 €	4.74 €	2.37 €	0.36 €	FORFAIT	3.68 €
Repas + Journée activités	(3.68+5.80)	(2,76+4,35)	(1.84+2.90)	(0.92+1.45)		12.02 €	(repas uniquement)
Tarif pénalité A	10.48 €	8.11 €	5.74 €	3.37 €	1.36 €	13.02 €	4.68€
Tarif pénalité C	13.48 €	11.11 €	8.74 €	6.37 €	4.36 €	16.02 €	7.68 €
Tarif pénalité D	13.48 €	11.11 €	8.74 €	6.37 €	4.36 €	16.02 €	7.68 €

Tarif pénalité A : Applicable pour toute présence au centre de loisirs non prévue 8 jours ou moins avant la date prévue

Tarif pénalité C : Applicable pour toute présence à l'accueil d'un enfant non inscrit, non prévue et/ou sans dossier administratif (tarif normal + 4€)

Tarif pénalité D : Applicable pour toute réservation au centre de loisirs NON ANNULEE hors raison médicale

PENALITE RETARD PARENTS : Pour les activités accueil périscolaire et centre de loisirs maternel, une pénalité « retard parent » pourra être appliquée après plusieurs retards, correspondante à 7 € /heure, toute heure commencée étant due

S O C I A L

06. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LE POSTE D'ADULTE RELAIS CREE POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS COLLECTIVES LIEES A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

A l'unanimité le Conseil Municipal **accepte** le principe de la reconduction de la participation de la ville au financement du poste d'adulte relais pour le développement d'actions collectives liées à l'accompagnement social et **autorise** la signature de la convention avec l'Etat représenté par le Préfet ; les crédits étant inscrits au budget

C U L T U R E

07. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DU CINEMA D'ART ET D'ESSAI LE PANDORA

RAPPORTEUR : JULIEN CHANTEAU

Le Conseil Municipal à l'unanimité **sollicite** auprès du Centre National de la Cinématographie l'aide financière la plus élevée possible au titre de l'aide spécifique destinée à financer la réalisation du diagnostic d'accessibilité pour le cinéma d'Art et Essai Le Pandora et **autorise** l'accomplissement des démarches nécessaires et la signature des documents y afférents

08. PRISE EN CHARGE DE LA REMUNERATION D'UN AUTEUR DANS LE CADRE DES ATELIERS D'ECRITURE DU CLUB LECTURE

RAPPORTEUR : JULIEN CHANTEAU

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** la prise en charge directe de la rémunération de l'auteur Claudine Aubrun dans le cadre des ateliers d'écriture du Club Coup de Pouce à hauteur du tarif fixé par la charte des auteurs soit 424 euros net pour les deux ateliers

09. VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AU PROFIT DE L'ADIMUSA

RAPPORTEUR : JULIEN CHANTEAU

Le Conseil Municipal **autorise par 26 voix pour et 5 abstentions** le versement d'un acompte sur subvention au profit de l'ADIMUSA de 24 000 euros

RESSOURCES HUMAINES

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION DE POSTES

RAPPORTEUR : ALAIN OUTREMAN

Le Conseil Municipal **décide par 26 voix pour et 5 abstentions** de supprimer 32 postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe vacataire à compter du 21 décembre 2009

La séance est levée à 21h45

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 11 février 2010

Signé le 18 décembre 2009

Le Maire



Alain OUTREMAN